

COMMUNE DE SAINT VICTOR MONTVIANEIX  
Place du 19 avril 1962  
63550 SAINT VICTOR MONTVIANEIX

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU lundi 09 avril 2015**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 09 avril 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Serge FAYET, maire.

**PRESENTS** : BLIN Stéphane, BONNOT Marc, BOYER Pascal, CHEVARIN Sandrine, DUCOURET Dominique, DUMAS Cyril, FAYET Serge, GIRARD Michel, GONON Gilles, GOUILLARDON Séverine

**ABSENT EXCUSE**: CONSTANCIAS Hubert

**POUVOIR** : CONSTANCIAS Hubert à GONON Gilles

Madame Sandrine CHEVARIN a été élue secrétaire de séance

Le précédent Compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

**N°21/2015 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN**  
**PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE – CONVENTION TRIPARTITE AVEC EDF**  
**ET LA**  
**TRESORERIE DE THIERS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'afin de fiabiliser et de simplifier le règlement des dépenses d'énergie électrique de la commune de SAINT VICTOR MONTVIANEIX, la Trésorerie de THIERS propose de mettre en place un prélèvement automatique (SEPA) de l'intégralité des factures EDF.

A cet effet, il est nécessaire de fixer les modalités de règlement de la fourniture d'électricité par prélèvement sur le compte Banque de France du comptable de la collectivité. Pour ce faire, la Direction Générale des Finances Publiques de THIERS propose la signature d'une convention de prélèvement tripartite entre EDF, la commune de SAINT-VICTOR MONTVIANEIX et la trésorerie municipale.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:**

**VALIDE** la convention permettant la mise en place de prélèvement

**AUTORISE** Monsieur le Maire de SAINT-VICTOR MONTVIANEIX à la signer.

**DEBAT AVANT LE VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur GONON Gilles transmet un courrier de Monsieur CONSTANCIAS Hubert à Monsieur le Maire, où Monsieur CONSTANCIAS fait savoir son refus de toute augmentation des taux des taxes locales.

Monsieur le Maire rappelle que la baisse des dotations de l'Etat ampute grandement le budget de la commune. Il ajoute que depuis 2010, le taux des taxes locales n'a pas évolué laissant la commune de SAINT-VICTOR MONTVIANEIX en dessous des taux nationaux et départementaux en matière de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière. Il informe les membres présents que considérant la volonté du conseil à poursuivre son programme d'équipements auprès de la population, il est nécessaire d'augmenter les rentrées d'argent et ce dans l'intérêt de tous.

S'ensuit un débat entre les membres du Conseil présent.

#### **N°22/2015 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à huit (8) voix pour, deux (2) abstentions et une (1) voix contre :**

**DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition de + 2% par rapport à 2014 tel que:

- **Taxe d'habitation = 9.28%**
- **Foncier bâti = 13.55%**
- **Foncier non bâti = 76.19%**

**CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### **N°23/2015 INTEGRATION A LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/BOISEMENT**

Monsieur le Maire explique que Messieurs Marc BONNOT et Pascal BOYER souhaitent intégrer la commission Aménagement du Territoire / Boisement

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**DESIGNE** Messieurs Marc BONNOT et Pascal BOYER à la commission Aménagement du Territoire / Boisement

#### **N°24/2015 TRAVAUX - REFECTION DE LA COUVERTURE DU TOIT DE LA GRANGE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIC**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'état de la toiture du bâtiment communal dit « LA GRANGE » nécessite des travaux de réfection de sa toiture et ce, le plus rapidement possible.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de procéder à l'achat des fournitures pour la réfection de la toiture de « LA GRANGE » qui sera effectuée à titre bénévole par des volontaires.

A ce titre, la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) égale à 37%.

Monsieur le Maire présente le devis de fourniture reçu de l'Entreprise BIGMAT ETELLIN LA MONNERIE d'un montant total hors taxe de 6.528,79 € (7.834,55 € T.T.C.)

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:**

**APPROUVE** les travaux de réfection de la couverture du toit du bâtiment communal dit « LA GRANGE »;

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise BIGMAT ETELLIN LA MONNERIE pour les fournitures nécessaires aux travaux de réfection de la couverture du toit de la Grange d'un montant de 6.528,79 € H.T. ;

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal pour l'année 2015 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **N°25/2015 AMORTISSEMENT – AMENAGEMENT DE TERRAIN – BUDGET EAU**

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle que les immobilisations au budget eau et assainissement font l'objet d'amortissements. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Suite aux travaux effectués sur les terrains dans le périmètre de protection immédiat des captages, il est nécessaire de fixer la durée de l'amortissement des immobilisations corporelles de type aménagements de terrains (compte 28128).

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:**

**FIXE** la durée de l'amortissement linéaire des immobilisations corporelles de type aménagement de terrains à 20 ans.

#### **DEBAT AVANT LE VOTE DE L'INSTAURATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur Le Maire explique que faute de trésorerie suffisante, deux factures d'un entrepreneur ayant effectué des travaux sur la commune sont en attente de règlement.

Afin de pouvoir les honorer, et dans l'attente du versement des subventions, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit qui offrira une facilité dans l'exécution budgétaire.

Pour avoir une idée des taux, cinq banques proposant ce type de service ont été contactées. Trois ont répondu.

Il est présenté aux membres du Conseil les offres reçues.

Un débat s'en suit.

## **N°26/2015 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT DE 80 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de crédit à court terme de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) destiné à faciliter l'exécution budgétaire liés aux travaux sur les captages de la commune.

Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de demander au Crédit Agricole centre France l'attribution d'une ouverture de crédit court terme. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune, et au plus tard le 15 avril 2015.

Condition : taux variable indexé sur l'Euribor à 3 mois plus une marge de 1,40 %, commission d'engagement de 0.20% (soit 160 €), facturation des intérêts par trimestre échu par débits d'office, la demande de fonds : J (jours ouvrés), et la remise des fonds : J + 2 (jours ouvrés).

**PREND** l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire et d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget)

**PREND** l'engagement pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

**CONFERE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire de la commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ ARRETE D'ALIGNEMENT :**

- Désignation d'un élu responsable des arrêtés d'alignement

La Direction Départementale des territoires (D.D.T.) ne rédigeant plus les arrêtés d'alignement, il est nécessaire de nommer un élu responsable de la commune. Monsieur GIRARD Michel est nommé.

### **2/ PHOTOCOPIEUR:**

- Nouveau photocopieur de la Mairie:

Le choix d'un prestataire pour la location du nouveau photocopieur devenant urgent, il sera désigné, au vue des devis reçus, lors de la prochaine réunion de la commission « Information Communication – Petit Journal – Relations Publiques- Bibliothèques »

### **3/ P'TIT JOURNAL:**

- Date de publication

Le prochain P'tit Journal sera distribué courant semaine N°17

#### **4/ EAU - ASSAINISSEMENT:**

- Travaux PPI Captages

En attente.

- Captages de « Tournaire »

Au niveau du captage de « Tournaire », il a été convenu avec Monsieur BOST Martial d'utiliser un chemin d'accès traversant sa propriété. Une convention sera signée à ce titre entre le propriétaire et la Mairie.

- Captages « Des Roches »

Le captage « Des Roches » alimente le château d'eau de « La Chaumette »  
Le réseau n'est plus branché sur celui de SAINT REMY SUR DUROLLE  
A l'heure actuelle, au captage, une certaine quantité d'eau part en trop plein.

#### **5/ COUPES DE BOIS:**

- Déclaration de chantier

Il y a de plus en plus de chantiers de coupe de bois sur la commune.

Certains élus font part de plaintes de la part des riverains sur l'état des chemins et sur les zones de stockages, notamment au lieu-dit « RANDIER »

Messieurs BONNOT et GIRARD, en charge du dossier des déclarations de chantier font part de difficultés rencontrées auprès de certains forestiers. Mais dans l'ensemble, les entreprises sont bien réceptives.

Il est proposé de rédiger une charte de « bonnes pratiques » pour les coupes de bois.

#### **6/ VOIRIE:**

- Piste de Chochat

La question de l'état de la piste de Chochat sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission « Voirie »

#### **7/ AUBERGE:**

- Travaux isolation Cuisine de l'Auberge

De nouveaux devis ont été demandés.

- Détecteur de fumée

L'achat de détecteurs de fumée et leur pose seront effectués pour se mettre en conformité avec la législation.

#### **8/ EDF:**

- Travaux sur le réseau électrique sur le chemin « Chez Blancherel » :

Rien n'est commencé en raison du changement de responsable du bureau d'étude et d'une nouvelle modification du tracé de la ligne.

#### **9/ CCAS:**

- Journée intergénérationnelle

Une réunion du CCAS a eu lieu à ce sujet le jeudi 02 avril.

Le thème de l'exposition qui aura lieu le 23 mai 2015, dans la salle du club, à partir de 14h sera « Ecoles d'aujourd'hui et dans le temps », et donnera lieu à une rencontre entre les différentes générations autour de crêpes et de cidre.

#### **10/ RAMASSAGE SCOLAIRE:**

- Point sur les tournées

Monsieur BONNOT présente le résultat de son enquête concernant les circuits de ramassage scolaire effectués par les employés communaux.

Il informe les conseillers des contraintes de circuit, notamment des retards de certains élèves qui obligent les employés municipaux à attendre. Il ajoute que certains parents ne préviennent que le jour même de l'absence de leurs enfants. De plus :

- certaines écoles prennent du retard sur l'heure de sortie, entraînant là aussi, du retard pour la tournée.
- certaines tournées s'effectuent sans enfant

### **11/ MISSION LOCALE:**

#### - Nouveaux dispositifs pour les 16-25 ans :

Un nouveau dispositif a été mis en place pour accompagner les jeunes au niveau de l'espace emploi de la Mission Locale avec possibilité d'accompagnement par une assistante sociale.

### **12/ BORDS DE LA CREDOGNE:**

#### - Nettoyage des berges – 1<sup>ère</sup> tranche :

Un courrier a été envoyé à la police de l'eau pour les informer du début des travaux qui seront effectués par Monsieur BOST Martial avec l'accord des propriétaires des parcelles.

### **13/ MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES:**

#### - Cinéma et concert :

Le comité des fêtes organisera dans la salle de Pitelet, le 18 avril 2015 une projection des meilleurs courts-métrages du festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand suivie d'un concert. A cette occasion, une buvette sera mise en place et des hamburgers seront vendus.

#### - Course automobile « Tour Auto 2015- Optic 200 » :

La deuxième étape « Vichy-Clermont-Ferrand » empruntera sur notre Commune la RD 201 entre le Col de la Plentade et Palladuc le mercredi 22 avril 2015 à partir de 7h45.